



**HAL**  
open science

## Forêts et espaces résidentiels au nord de l'aire urbaine de Paris

Jean-Baptiste Grison

► **To cite this version:**

Jean-Baptiste Grison. Forêts et espaces résidentiels au nord de l'aire urbaine de Paris : environnement et clivages sociaux. Festival International de Géographie : La forêt, or vert des hommes ?, Oct 2010, Saint-Dié-des-Vosges, France. 2010. halshs-01077072

**HAL Id: halshs-01077072**

**<https://shs.hal.science/halshs-01077072>**

Submitted on 23 Oct 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Forêts et espaces résidentiels au nord de l'aire urbaine de Paris

## Environnement et clivages sociaux

Le massif des Trois Forêts (Chantilly, Halatte, Ermenonville) constitue la partie principale du Parc Naturel Régional Oise-Pays-de-France. Situé juste au nord de l'aire urbaine de Paris, ce territoire s'articule autour de trois dynamiques majeures : pression urbaine, développement touristique et protection environnementale.

### La forêt, un patrimoine valorisé

*Une forte spécialisation économique dans les activités de loisirs*

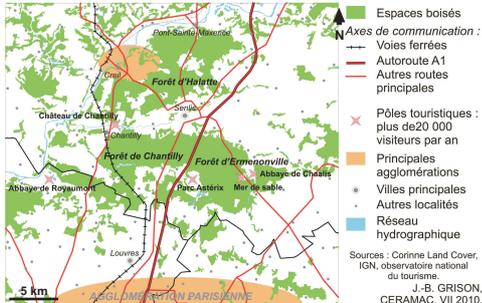
Les espaces forestiers de la zone attirent plusieurs millions de promeneurs chaque année : La proximité de l'agglomération parisienne en fait une zone de loisirs privilégiée.

Stationnement de promeneurs en forêt de Chantilly



J.-B. GRISON, juillet 2010

L'attractivité d'un écrin de verdure dans un environnement fortement urbanisé



Sources : Corinne Land Cover, IGN, observatoire national du tourisme. J.-B. GRISON, CERAMAC, VII 2010.

Entre les agglomérations de Paris (au sud) et de Creil (au nord), les forêts de Chantilly, Halatte et Ermenonville sont marquées par un environnement très urbain, favorable à une forte fréquentation à vocation de loisirs ou de tourisme.



J.-B. GRISON, juillet 2010

Plusieurs sites touristiques très fréquentés complètent l'offre du territoire : Parc Astérix, mer de Sable, château de Chantilly, abbaye de Royaumont, ville de Senlis...

Grandes écuries du château de Chantilly



J.-B. GRISON, juillet 2010

Les activités sportives liées aux pratiques équestres ainsi qu'au golf sont également très présentes.

Golf du Lys - Chantilly

Centre équestre à Apremont



J.-B. GRISON, juillet 2010



### Boisement et plus-value résidentielle

*La forêt est un facteur de rupture socio-spatiale*

La proximité parisienne et les aménités liées à la forêt en font un secteur résidentiel très valorisé.



J.-B. GRISON, juillet 2005

Lotissement du Lys - Lamorlaye : 1 640 parcelles sur 700 hectares



J.-B. GRISON, juillet 2010

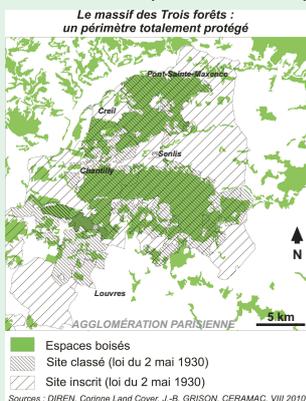
Hameau de Montgrésin (commune d'Orry-la-Ville), au coeur de la forêt

En situation de proximité urbaine, les Trois Forêts sont largement gagnées par les phénomènes de périurbanisation. Cependant, les aménités liées à l'environnement forestier en font des espaces périurbains particulièrement valorisés, attirant des populations sensiblement plus aisées que les moyennes des communes de l'agglomération creilloise ou de la banlieue nord de Paris.

Dans ces conditions, une rupture socio-spatiale bien distincte apparaît entre les espaces résidentiels de la forêt et ceux des agglomérations voisines : on peut parler d'une certaine forme de "front urbain".

### De la valorisation à la fermeture : des logiques de protection socio-spatiale ?

Une protection de l'espace progressivement généralisée



Sources : DIREN, Corinne Land Cover. J.-B. GRISON, CERAMAC, VIII 2010.

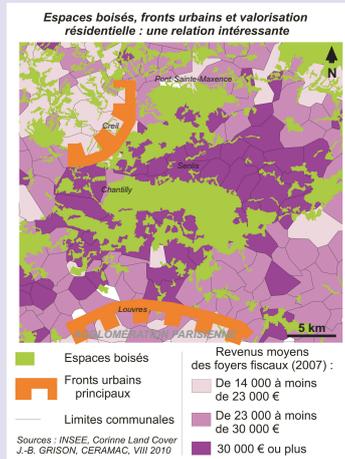


J.-B. GRISON, juillet 2010

Les Trois Forêts ont été classées, dès 1960 pour le domaine de Chantilly, dans les années 1990 pour les autres. Leur périphérie sud a adopté cette disposition en 2002.

La progression urbaine explique aisément cette évolution vers un durcissement de la protection de l'espace non bâti.

Les périmètres de protection sont vécus comme un outil de lutte face à la pression urbaine, et ont pour conséquence une limitation quantitative des constructions et une forte valorisation du foncier bâti existant.



Sources : INSEE, Corinne Land Cover. J.-B. GRISON, CERAMAC, VIII 2010.